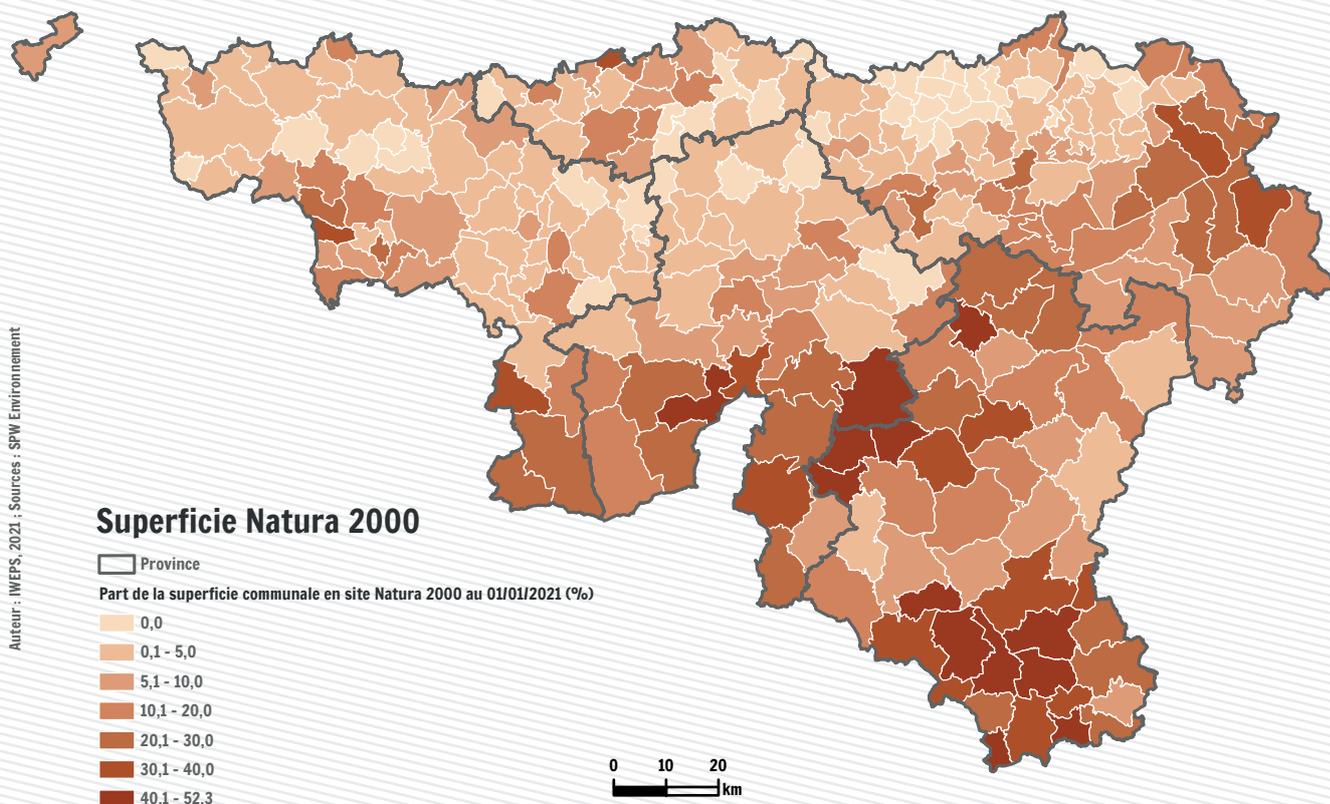


Sites Natura 2000 et naturels protégés

13,1%

Au 1^{er} janvier 2021, le réseau de sites Natura 2000 couvre 13,1 % du territoire wallon et 1,2 % du territoire fait partie d'un site naturel protégé



La Wallonie est un territoire densément habité par les humains, ce qui engendre des pressions sur la faune et la flore. L'artificialisation des sols continue à grignoter des terres agricoles ou dédiées à la forêt et la nature. Pour protéger la faune et la flore, la Wallonie dispose de sites avec différents statuts de protection.

Parmi ceux-ci, le réseau de sites Natura 2000 vise à assurer, en conciliation avec les activités humaines, le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages (définis comme d'intérêt communautaire) dans un état de conservation favorable. Ce réseau de sites naturels protégés interconnectés s'est donc mis en place sous l'impulsion de l'Union Européenne dans chaque pays membre, en application des directives Oiseaux (79/409/CEE) et Habitats (92/43/CEE).

En Wallonie en 2021, on compte 240 sites qui couvrent une superficie de 221 697 ha, soit 13,1 % du territoire régional. Le réseau Natura 2000 est constitué à près de 70 % par des forêts (27 % des surfaces forestières wallonnes) tandis que les prairies et cultures représentent respectivement 15 % et 1 % du réseau (5,5 % de la superficie agricole utilisée). Près de 64 000 agriculteurs, forestiers et propriétaires sont concernés. Ces sites sont essentiellement situés dans la partie sud de la Wallonie, principalement celle qui correspond à l'Ardenne et où on trouve des massifs forestiers étendus.

Sites Natura 2000 et naturels protégés

En Wallonie, certains sites jouissent d'une protection juridique plus forte que les sites Natura 2000. On les appelle des sites naturels protégés : il s'agit des réserves naturelles domaniales et agréées (RND et RNA), des réserves forestières (RF), des zones humides d'intérêt biologique (ZHIB), des cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS) et des réserves intégrales en forêt (RIF). Au sein des sites naturels protégés, les activités humaines sont interdites ou visent la gestion des milieux. Le réseau de ces sites naturels protégés continue de s'étoffer mais reste peu étendu. En 2019, 558 sites bénéficiaient de l'un des statuts de protection suivants : RND, RNA, ZF, ZHIB ou CSIS. Leur superficie cumulée était de 15 643 ha (95 % de ces sites se retrouvaient également dans la matrice plus large du réseau Natura 2000). En outre, 5 544 ha de forêts feuillues publiques étaient inscrits en RIF. En supprimant tout recouvrement entre types de site, l'ensemble des espaces protégés couvrait, au 31/12/2018, 20 280 ha soit 1,2 % du territoire wallon. En moyenne, sur la période 1990 - 2018, 576 ha ont été désignés chaque année.

Malgré l'ensemble de ces statuts de protection, l'état de la faune, de la flore et des habitats naturels en Wallonie reste plutôt défavorable (SPW Environnement-DEMNA-DEE) : "pour la période 2013 - 2018, 40 espèces sur 56 en région biogéographique atlantique et 52 espèces sur 72 en région biogéographique continentale étaient dans un état défavorable". Quelques progrès sont enregistrés (en ce qui concerne la biodiversité en forêt, l'évolution des populations de chauves-souris, l'évolution des dépassements de charges critiques en polluants acidifiants et eutrophisants) mais des efforts sont encore à fournir, notamment pour atteindre les objectifs prévus dans la Stratégie de la biodiversité pour 2020.

Définitions et sources

Depuis fin 2016, les 240 sites Natura 2000 wallons ont fait l'objet d'un arrêté de désignation et leur périmètre a donc été défini sur cette base. Les données reprises ici concernent le réseau Natura 2000 wallon complet en vigueur au 31/12/2017.

Les sites protégés de Wallonie sont décrits sur le portail internet : <http://biodiversite.wallonie.be/>

Les informations cartographiques sont également disponibles sur le géoportail de la Wallonie : <https://geoportail.wallonie.be/>

Sources :

SPW Environnement, DEMNA, Direction de l'état environnemental, 2020

<http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicato rsheets/FFH%2015.html>

<http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicato rsheets/FFH%2016.html>

REEW 2017, SPW Environnement, DEMNA-DEE, 2017. Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017 (REEW 2017), 368p.

Pertinence et limites

Les données sur les superficies de sites sous statut de protection mettent en évidence la part du territoire wallon protégé. Elles ne mettent cependant pas en évidence la qualité des biotopes rencontrés en Wallonie, ni le manque de protection de sites potentiellement remarquables.

Pour en savoir plus :

<http://natura2000.wallonie.be>

<http://etat.environnement.wallonie.be/>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2021**